



Document d'Objectifs « Val d'Argens »

FR9301626

Présentation du TOME 2 – Programme d'actions

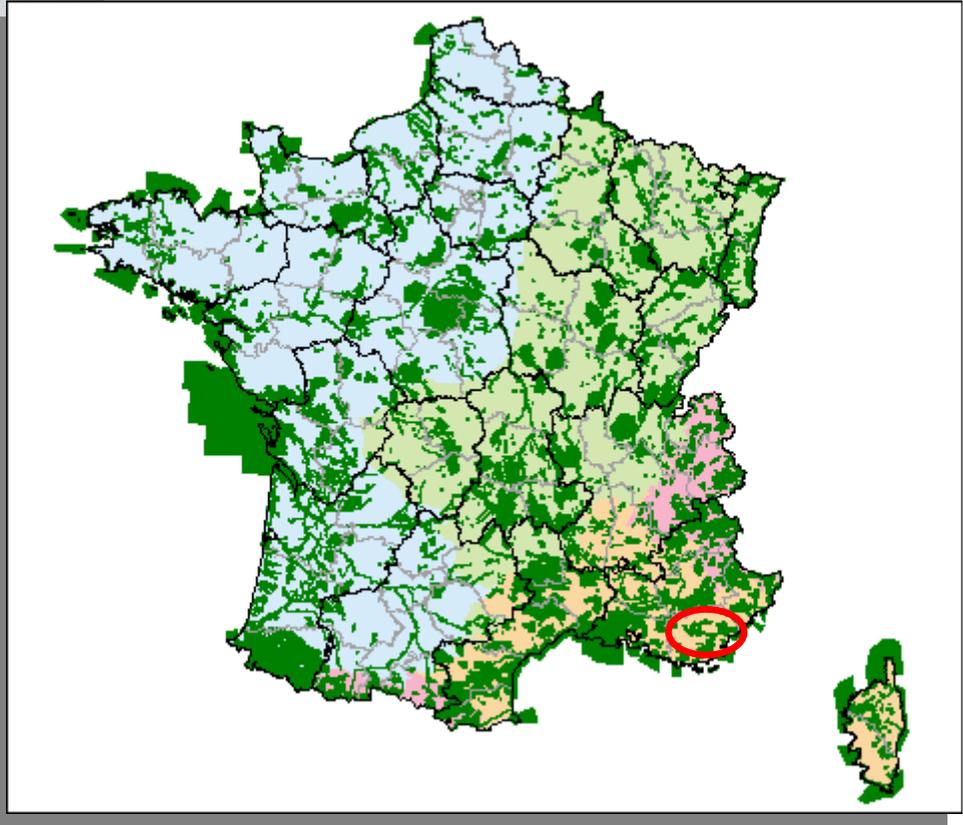
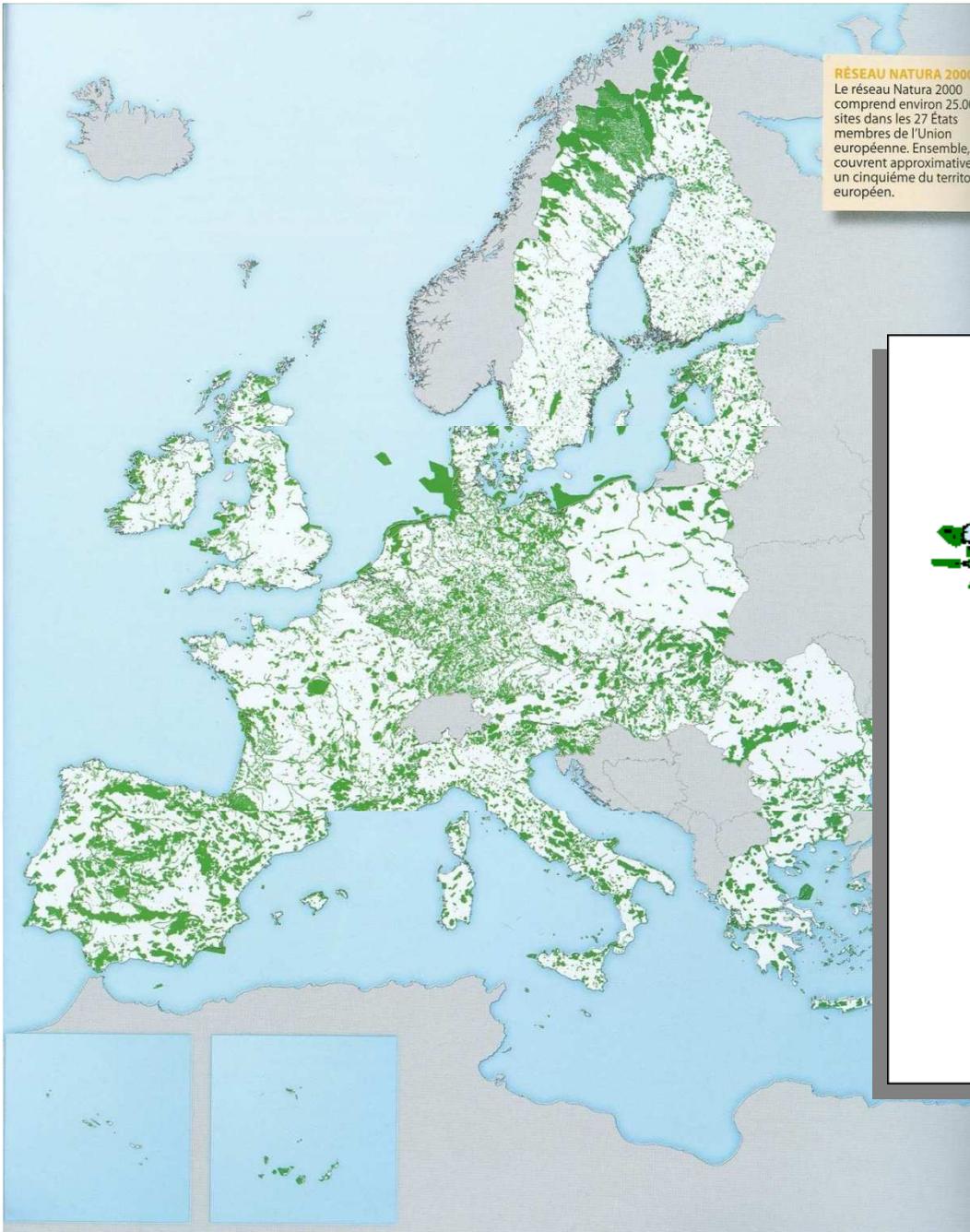
Validation du DOCOB

16 mars 2012, Les Arcs sur Argens

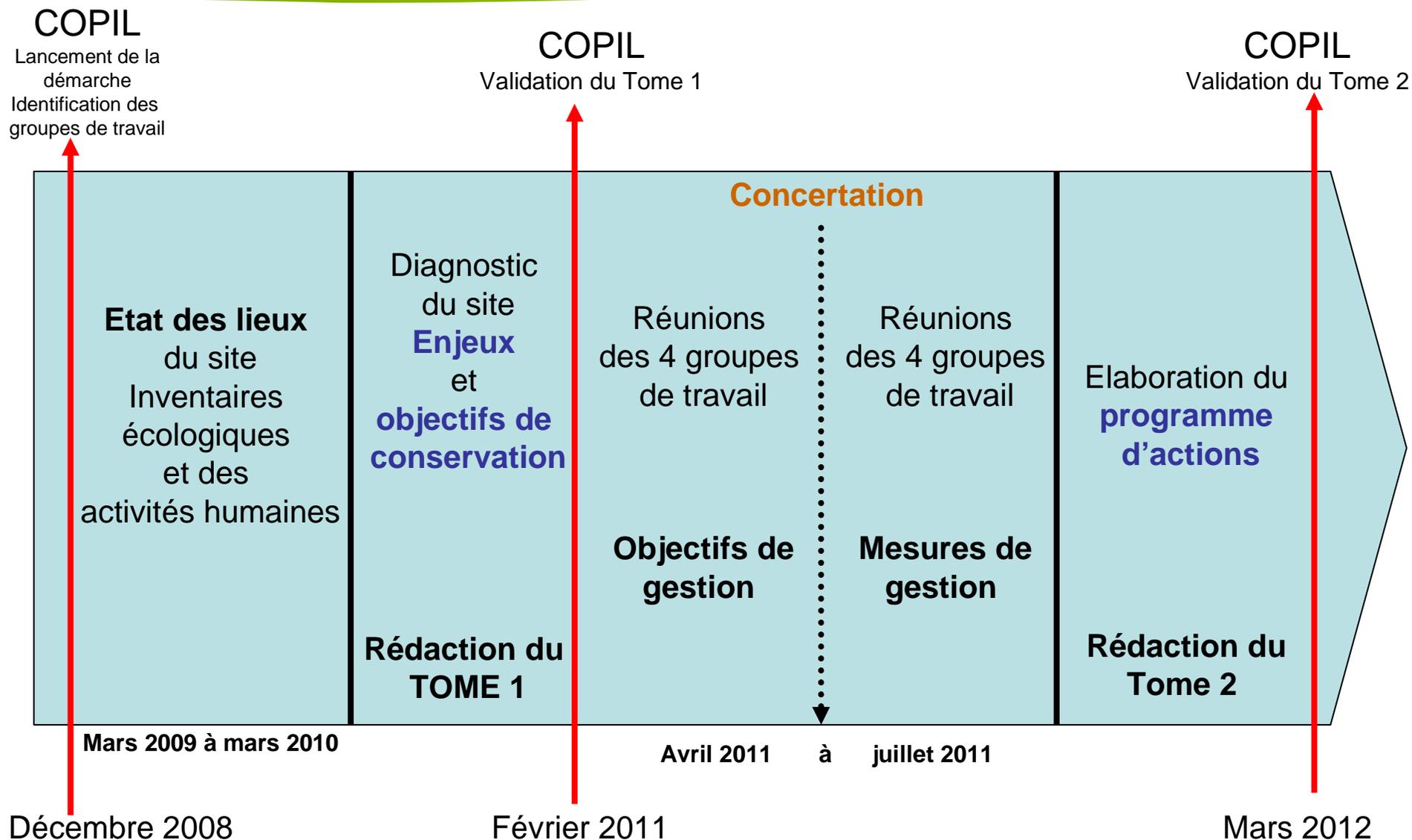


COPIL Site Natura 2000 « Val d'Argens » - Les Arcs-sur-Argens - 16 mars 2012





Planning global d'élaboration du DOCOB

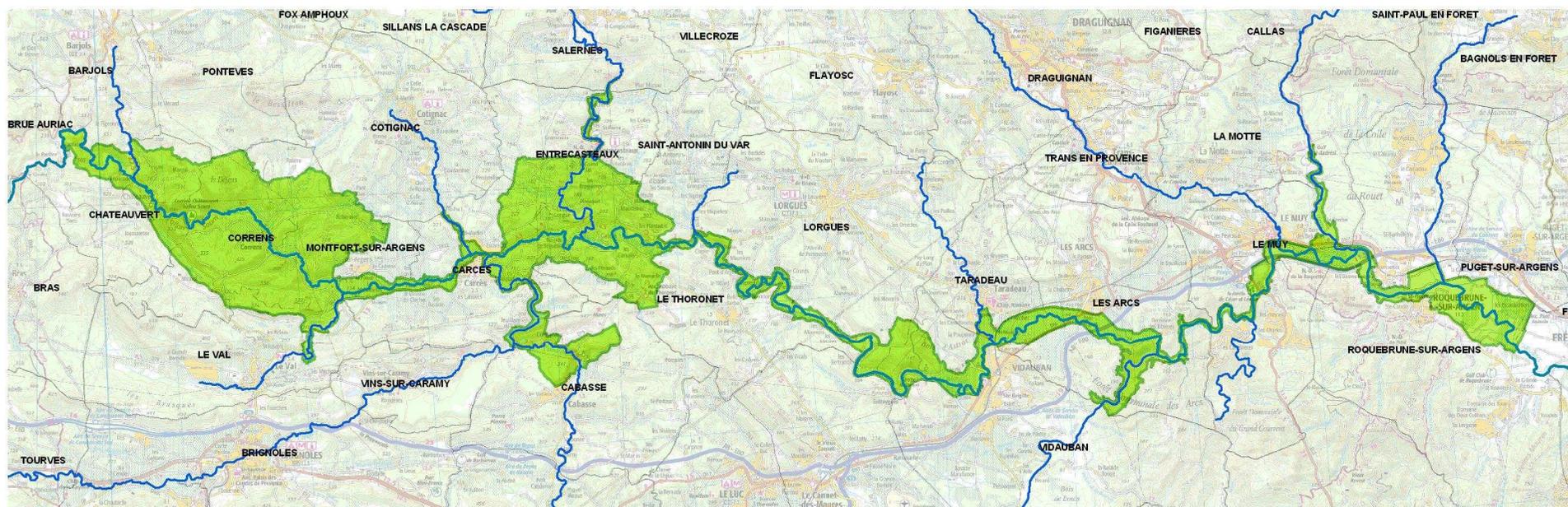


Ordre du jour

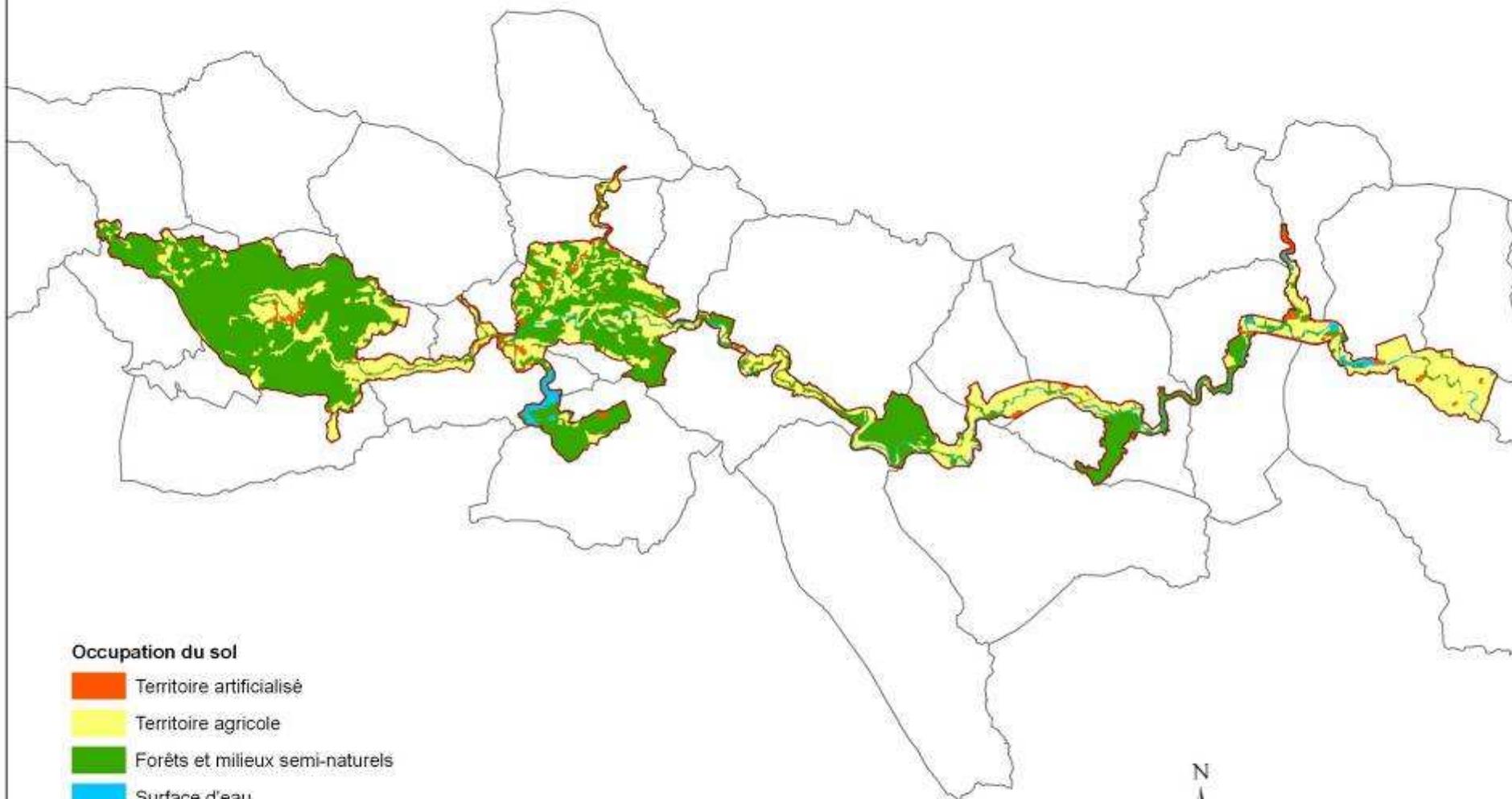
- **Rappels**
- **Présentation du programme d'actions du DOCOB**
 - Elaboration du Tome 2 : réunions des groupes de travail
 - Mesures de gestion et modalités de mise en œuvre
- **La Charte Natura 2000**
- **Conclusions et perspectives**
 - Validation du Tome 2 et de l'ensemble du DOCOB
 - Perspectives: l'animation du site Natura 2000
- **Questions / Discussions**

RAPPELS

Périmètre Natura 2000 Val d'Argens



Occupation du sol Natura 2000 - Val d'Argens



Occupation du sol

-  Territoire artificialisé
-  Territoire agricole
-  Forêts et milieux semi-naturels
-  Surface d'eau
-  Val d'Argens FR9301626
-  Communes

Copyright CRIGE/DIREN PACA/CG83 - 2010



1:160 000



Rappels: les 12 objectifs de conservation du Val d'Argens

- **5 prioritaires**

- OC1 : Préserver l'hydrosystème du fleuve et des affluents
- OC2 : Maintenir et restaurer les continuums écologiques (trames vertes et bleues)
- OC3 : Conserver la dynamique naturelle des peuplements rivulaires
- OC 4 : Garantir un réseau de gîtes pour les populations de chauves-souris (conservation et restauration)
- OC5 : Préserver la qualité des habitats de chasse autour des gîtes à chauves-souris

- **4 secondaires**

- OC6 : Conserver les habitats de tufs et de travertins
- OC 7 : Restaurer et préserver les fonctionnalités des prairies humides
- OC 8 : Conserver les populations du Barbeau méridional
- OC 9 : Surveiller les espèces exotiques envahissantes susceptibles de menacer les habitats et les espèces d'intérêt communautaire

- **3 tertiaires**

- OC 10 : Maintenir une dynamique spontanée des milieux forestiers et de leurs fonctions écologiques
- OC 11 : Entretenir des milieux ouverts
- OC 12 : Améliorer les connaissances de certaines espèces à fort et très fort enjeu



L'élaboration du programme d'actions

- Avril à juillet 2011: réunions des groupes de travail
 - **Agriculture, forêt** et milieux naturels
 - **Loisirs, tourisme** et milieux naturels
 - **Usages, gestion de l'eau** et milieux naturels
 - **Aménagement du territoire** et milieux naturels
 - Réunion supplémentaire sur les **Mesures Agro-Environnementales**
- Ces 4 groupes ont été réunis 2 fois



Définition des objectifs de gestion
Liste d'actions de gestion
Futures actions du DOCOB

OBJECTIFS DE GESTION

Objectifs de gestion

- **RIPI** : Maintenir la dynamique naturelle et la biodiversité du corridor de végétation riveraine et alluviale Priorité 1
- **ACTIV** : Favoriser les pratiques anthropiques utilisant et structurant l'espace rural (agriculture, sylviculture, ...) souvent génératrices d'enrichissement biologique et paysager Priorité 1
- **EXO** : Lutter contre les espèces exogènes à caractère envahissant Priorité 1
- **GITE** : Maintenir et développer un réseau de gites pour les chauves-souris Priorité 1
- **CORR** : Sauvegarder et développer des corridors biologiques Priorité 1

Objectifs de gestion

- **PRAI**: Préserver les prairies de grande valeur biologique Priorité 2
- **EAU**: Maintenir et suivre la qualité des eaux superficielles Priorité 2
- **AQUA** : Maintenir le fonctionnement naturel des cours d'eau pour garantir la diversité des habitats et espèces aquatiques associées Priorité 2
- **OUV** : Maintenir et développer des milieux ouverts Priorité 2
- **FOR**: Gérer de manière durable les peuplements forestiers et pré-forestiers en tenant compte des espèces associées à ces milieux Priorité 3
- **AM** : Concilier les aménagements avec les enjeux écologiques du site Priorité 3
- **FREQ**: Concilier la fréquentation liée aux activités de loisirs et touristiques avec les habitats d'espèces et d'intérêt communautaire Priorité 3

Site Natura 2000 FR931626 « VAL D'ARGENS »		ACTIV Favoriser les pratiques anthropiques (agriculture, sylviculture, ...) sources d'enrichissement biologique et paysager		Priorité 1	
ENJEUX ET OBJECTIFS					
Habitats et espèces d'intérêt communautaire concernés (Code cahier d'habitats Natura 2000)		Tous les habitats et espèces d'intérêt communautaire (et patrimonial)			
Objectif(s) de conservation correspondant		OC1 - OC3 - OC5 - OC7 - OC10 - OC11			
Justifications		Le paysage du Val d'Argens, et donc cette richesse et diversité remarquables en espèces et habitats, ne serait pas le même sans les interventions humaines.			
Effets attendus		Maintenir et encourager les activités favorables et respectueuses de la biodiversité			
DESCRIPTION DES MESURES PRECONISEES					
Code	Mesures	Types de mesure	Priorité		
ACTIV.1	Mettre en place un réseau d'acteurs relais permettant d'échanger des informations localement : - être au courant des actions locales existantes pour les coordonner si possible (ex : réaliser 1 à 3 actions de nettoyage de l'Argens par an) - réaliser 1 à 3 réunions par an avec ce réseau d'acteurs (suivi des actions)	Mission d'animation ANIM.3	2		
ACTIV.2	Etudier la potentialité pastorale du site en vue d'apporter des solutions pour la conservation des espèces et habitats d'intérêt communautaire du site liés aux milieux ouverts	Mission d'animation ACQUI.9	2		
ACTIV.3	Créer un groupe de travail sur le thème du foncier (Conservatoires, SAFER, Collectivités, ...). Objectif : acquisition potentielle des espaces à enjeu biodiversité	Mission d'animation CONCERT.3	3		
ACTIV.4	Mettre en cohérence les actions du DOCOB avec les programmes existants sur le site (programmes d'entretien des cours d'eau , PAPI , Plans et aménagements forestiers, PIDAF, ...)	Mission d'animation COHER.2	4		
ACTIV.5	Maintenir et développer des programmes de restauration et d'entretien des cours d'eau en fonction des enjeux	Recommandation RIPI.7	1		
ACTIV.6	Développer l'agriculture raisonnée (limiter les produits phytosanitaires, les vermifuges, ...)	MAEt et mission d'animation EAU.3	1		
ACTIV.7	Exploiter de façon durable les peuplements forestiers à forte valeur patrimoniale	Objectif de gestion FOR	2		
ACTIV.8	Adapter les méthodes de gestion contre les incendies (DFCI) selon les exigences des habitats et des espèces présents sur le site	Contrats Natura 2000 FOR 6	3		
ACTIV.9	Développer les activités agricoles permettant le maintien ou la restauration de milieux ouverts, dans le respect de l'environnement	OUV	1		
ACTIV.10	Maintenir un réseau de gîtes potentiels pour les chauves-souris dans le bâti	Objectif de gestion GITE 6	1		
ACTIV.11	Favoriser un encadrement pédagogique des activités sportives et de loisirs de pleine nature	Recommandation FREQ.2	2		
ACTIV.12	Réhabilitation ou entretien en l'état actuel des canaux d'irrigation adaptés à la faune et flore (habitats, corridors ou autre fonction que pourraient assurer les canaux)	Contrat Natura 2000 CORR.13	4		



Mesures de gestion

MODALITES DE MISE EN OEUVRE

Les mesures de gestion

Les objectifs de gestion seront atteints par la mise en œuvre des **mesures de gestion** :

- **mesures de gestion contractuelles** :

- Les Contrats Natura 2000
 - Contrat « forestier »
 - Contrat « non agricole/non forestier »
- Les Mesures Agro-environnementales (MAE) (**parcelles agricoles productives**)
- La Charte Natura 2000 (les bonnes pratiques et recommandations)

- **mesures de gestion non-contractuelles** :

- Les missions d'animation
- Les mesures réglementaires
- Les études complémentaires et les suivis scientifiques

CONTRATS NATURA 2000



COPIL Site Natura 2000 « Val d'Argens » - Les Arcs-sur-Argens - 16 mars 2012



Liste des contrats Natura 2000

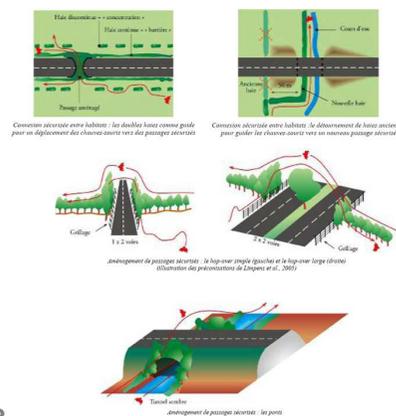
- Restauration et entretien de ripisylves, de la végétation des berges priorité 1
- Lutter contre les espèces invasives priorité 1
- Aménagements artificiels en faveur des espèces de chiroptères priorité 1
- Travaux de mise en défens et de fermeture ou d'aménagement des gîtes priorité 1
- Maintenir, entretenir et restaurer les linaires et formations arborées priorité 1
- Limiter l'impact des collisions routières pour les chiroptères priorité 1
- Gestion des milieux ouverts par une fauche d'entretien priorité 1
- Favoriser les peuplements très évolués des milieux forestiers priorité 1



le Natura 2000



mars 2012



Liste des contrats Natura 2000

- Chantier lourd de restauration de milieux ouverts par débroussaillage priorité 2
- Chantier d'entretien des milieux ouverts par gyrobroyage ou débroussaillage léger priorité 2
- Débroussaillage adapté sur les habitats d'intérêt communautaire priorité 2
- Travaux de marquage, d'abattage ou de taille sans enjeu de production priorité 2
- Limiter les impacts des dessertes forestières en ruisseau priorité 2



COPIL Site Natura 2000 « Val d'Argens » - Les Arcs-sur-Argens - 16 mars 2012

Liste des contrats Natura 2000

- Création et entretien de lisières forestières favorables aux chauves-souris priorité 3
- Mise en œuvre de régénérations dirigées en faveur du Chêne liège priorité 3
- Travaux d'irrégularisation de peuplements forestiers priorité 3
- Création - rétablissement - entretien de mares priorité 3
- Mise en défends d'habitats d'intérêt communautaire sensibles priorité 4
- Aménagements visant à informer les usagers pour limiter leur impact priorité 4



Exemple de contrat Natura 2000

Site Natura 2000 FR931626 « VAL D'ARGENS »	Aménagements artificiels en faveur des espèces de chiroptères	GITE.6 CORR.13	PRIORITE 1 2 3 4
Type de mesure	CONTRAT NATURA 2000		
Codification nationale de la mesure	A32323P au titre de la mesure 323 du PDRH		
Habitats et espèces d'intérêt communautaire concernés (Code cahier d'habitats Natura 2000)	Espèces d'intérêt communautaire > Petit rhinolophe (1303) > Grand rhinolophe (1304) > Petit murin (1307) > Barbastelle (1308) > Minioptère de Schreibers (1310) > Murin de Capaccini (1316) > Murin à oreilles échanquées (1321) > Murin de Bechstein (1323) > Grand murin (1324)		
OBJECTIFS CONCERNES			
Objectif(s) de gestion correspondant	GITE : Maintenir et développer un réseau de gîtes pour les chauves-souris FREQ : Concilier la fréquentation liée aux activités de loisirs et touristiques avec les habitats d'espèces et d'intérêt communautaire ACTIV : Favoriser les pratiques anthropiques utilisant et structurant l'espace rural (agriculture, sylviculture, ...) souvent génératrices d'enrichissement biologique et paysager		
Effets attendus	- Affiner la connaissance sur les chiroptères par la pose de nichoirs - Augmenter les chances d'une(re)colonisation du site par les chiroptères par la protection et la restauration d'un réseau de gîtes		
Degrés d'urgence	1 sur 4		
PERIMETRE OU LA MESURE PEUT ETRE SOLLICITE ET MISE EN OEUVRE			
Périmètre d'application	Restauration sur le canal de la Bresque. En limite d'agglomération ou dans la campagne. Proximité de la forêt ou d'un linéaire boisé indispensable (arbres accolés au bâtiment). Proximité d'une zone humide souhaitable		
CONDITIONS PARTICULIERES			
Conditions d'éligibilité	L'objectif de cette mesure est de favoriser le développement de gîtes favorables aux espèces d'intérêt communautaire. Il convient donc de ne pas développer cette mesure au profit d'espèces plus communes (pipistrelles, ...) mais de favoriser cette mesure dans des lieux très favorables aux espèces visées.		
Actions complémentaires	Mise en défens des gîtes A32324P Actions en faveur du maintien des habitats des espèces de chiroptères autour des aménagements artificiels posés, notamment concernant la gestion forestière (îlots d'arbres sénescents, ...)		

Exemple de contrat Natura 2000

DESCRIPTION DE LA MESURE PRECONISEE ET ENGAGEMENTS CORRESPONDANT

Description	<p>Ce contrat « Aménagements artificiels en faveur des espèces de chiroptères » regroupe toutes les catégories d'actions qui nécessitent d'acheter, de fabriquer et/ou de disposer d'objets ou d'aménagements particuliers ou encore de réaliser des prestations techniques particulières dans le but de préserver et développer les gîtes à chauves-souris. Il peut s'agir d'éléments de protection des gîtes, de réhabilitation de toitures, de canaux, etc.</p> <p>IMPORTANT : la pause de nichoirs n'est pas éligible dans cette mesures.</p> <p>La mesure vise essentiellement à garder la capacité d'accueil des gîtes en bâtiment par la restauration et l'entretien du patrimoine bâti en faveur des chiroptères (canaux d'irrigation, cabanons en plaines agricoles, abbaye, anciennes mines...).</p> <p>Dans la perspective d'une gestion durable des populations de chiroptères du site, il est souhaitable de mettre en place un réseau de gîtes protégés, comprenant d'une part les gîtes à enjeux déjà identifiés dans le DOCOB et d'autre part de nouveaux gîtes. Le fonctionnement écologique des populations locales requiert de disposer d'au moins un gîte favorable tous les 5 à 10 km le long des rivières pérennes (BIOTOPE, 2010).</p> <p>La réalisation d'un diagnostic environnemental et technique préalable aux opérations permettra de définir l'objectif précis à atteindre et les modalités techniques de réalisation des travaux (la fréquence et la période d'intervention,...). L'expertise forestière permettra d'évaluer les potentialités de régénération (typologie du peuplement,...).</p>
Engagements rémunérés	<ul style="list-style-type: none"> - Etudes et frais d'expert : diagnostic précis de l'aménagement à réaliser et diagnostic écologique préalable (rémunération plafonnée à 12% du montant global de l'action <p><u>Réhabilitation et entretien de canaux d'irrigation</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - travaux de restauration des canaux avec des techniques dites « anciennes » (maçonnerie utilisant les matériaux de construction d'origine : pierres, mortiers à la chaux....) <p><u>Aménagements spécifiques pour les gîtes à chauve souris</u> : VOIR FICHE « MIS EN DEFENS » - Contrat Natura 2000 A32324P</p> <ul style="list-style-type: none"> - pose de grilles pour limiter l'accès du public, en laissant des accès favorables au Minioptère de Schreibers <p><u>Aménagements, restauration de bâtis ou partie de bâtis pour l'accueil des chiroptères</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Définir un cahier des charges spécifiques à chaque bâti à restaurer en fonction de ses caractéristiques : suivi des exigences d'accès et des conditions thermiques et hygrométriques spécifiques aux espèces ciblées : réservation de volume adaptés, tranquillité, aux conditions thermiques appropriées pour le petit Rhinolophe et/ou le Murin à oreilles échancrées - Travaux de restauration et suivi des travaux par rapport à l'accueil des chiroptères : aménagement de lucarnes, construction de cloisons et de plafonds intérieurs, aménagement de chiroptières, fourniture et pose d'échelle, fourniture et pose de portes d'accès intérieurs, fermeture pour mise en tranquillité (Contrat Natura 2000 A32324P) ,... - Fourniture et pose d'enregistreurs automatiques de températures et d'hygrométrie - Analyse de l'utilisation des gîtes : frais d'expertise
Engagements non rémunérés	<ul style="list-style-type: none"> - Intégration des aménagements en faveur des chiroptères dans les plans et les cahiers des charges des projets de restauration du bâti ancien - Apporter une attention particulière à la nature des matériaux pour la construction (si possible non traités ou traités à l'air chaud), aux traitements utilisés pour la restauration (peinture à l'ocre et pigment naturel) et l'entretien (cf. ci-après) : <ul style="list-style-type: none"> > usage possible car non toxique : sels de bore, Borax, Produits biologiques à base d'essences naturelles

Exemple de contrat Natura 2000

DESCRIPTION DE LA MESURE PRECONISEE ET ENGAGEMENTS CORRESPONDANT

> usage interdit car très toxique et rémanent : Lindane (HCH8), Hexachloride, Benzène, Hexachloro-cyclohexane (HCH), Tributyl-étain (TBTN), Penta-chlophénol (PCP), TBTO, Sels de chrome, Chlorotalonil, composés fluorés, Fumecyclo

- Informer le service instructeur du contrat (DDTM83) du commencement des travaux
- Tenue et mise à jour d'un cahier d'enregistrement des interventions
- Une attention particulière devra également être portée par les gestionnaires pendant la période des travaux de réhabilitation des gîtes à fort enjeux sur ce site
- Période d'autorisation des travaux : fixée par la structure animatrice du site, après avis d'expert, en fonction de l'occupation du gîte par les chiroptères (avant travaux)
- Période d'entretien sur les gîtes :

Période	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D
Travaux												
Traitement charpentes												
Entretien toiture												
Rejointement murs, ponts et canaux												
Entretien arbres												

Travaux impossibles
Travaux à éviter
Travaux possibles

DISPOSITIF ADMINISTRATIF ET FINANCIER MIS EN OEUVRE

Dispositif administratif	Contrats Natura 2000 non agricole – non forestier A32323P – Aménagements artificiels en faveur des espèces justifiant la désignation d'un site
Maîtrise d'œuvre	Propriétaires privés, collectivités locales, associations
Origine du financement	Etat et Europe-LEADER – Mesure 323 B du PDRH pour les milieux non agricoles

CONTROLES

Points de contrôles	<ul style="list-style-type: none"> - Existence et tenue du cahier d'enregistrement des interventions - Respect des modalités d'entretien (dates des travaux et produits utilisés) - Réalisation effective par comparaison des engagements du cahier des charges et du plan de localisation avec les aménagements réalisés - Vérification des factures ou des pièces de valeur probante équivalentes - Comparaison des photos avant et après les interventions
---------------------	--

Exemple de contrat Natura 2000

SUIVIS (CEUX-CI NE FONT PAS PARTIE DES ENGAGEMENTS DU CONTRAT)					
Indicateurs de suivi	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'aménagements installés en faveur des espèces visées par la mesure - Intervention sur les bâtiments en faveur des espèces visées 				
Indicateur d'évolution	<ul style="list-style-type: none"> - Evolution de l'état des populations de chiroptères sur le site - Nombre de gîtes entretenus et/ou réhabilités - Suivi annuel de l'occupation des gîtes par les chiroptères (visuels et/ou par enregistrement ultra-sons) 				
ESTIMATION DU COUT : COUTS D'INTERVENTION					
Prévisionnel (coût H.T.)	<ul style="list-style-type: none"> - Etudes et frais d'expert (plafonnée à 12% du montant global de chaque action) - Réhabilitation de bâtiments..... 3 000 € le bât. - Réhabilitation de canaux d'irrigation selon techniques douces..... 20 000 € - Entretiens de gîtes..... 500 € / an - Analyse de l'utilisation des gîtes (frais d'expert) 450 €/j 				
Phasage prévisionnel réalisable	N	N+1	N+2	N+3	N+4
	Réhabilitation canal ou bâtiment (1)	Réhabilitation de canal ou bâtiment (1)+ entretien (2)	Entretien (4)	Entretien (4)	Réhabilitation de bâtiment (1)+ entretien (5)
	20 000 €	4000 €	2000 €	2000 €	5500 €
	TOTAL : 33 500 € H.T soit 40 066 € TTC				



LES MESURES AGRO-ENVIRONNEMENTALES

Liste des MAEt

- Maintenir et développer l'agriculture et la lutte biologiques priorité 1
- Enherbement sous culture pérenne et bandes enherbées priorité 1
- Limiter l'emploi des herbicides priorité 1
- Conserver / Créer un maillage bocager priorité 2
- Maintenir et développer les activités pastorales priorité 3



MISSIONS D'ANIMATION

Mesures d'animation du site

- Animer le site et coordonner la mise en œuvre des actions du DOCOB **priorité 1**
- Mettre en place un réseau d'acteurs relais sur le site **priorité 1**
- Création et diffusion de fascicules de sensibilisation et de communication et communiqués de presse **priorité 1**
- Organisation d'événements publics (rencontres) **priorité 1**
- Réunion annuelle du comité de pilotage du site **priorité 1**
- Réunion annuelle des groupes de travail thématiques associant les acteurs du site **priorité 1**
- Intégrer les actions de conservation et les programmes de suivi dans les plans et programmes locaux, régionaux, nationaux ou internationaux **priorité 1**

Mesures d'animation du site

- **Sensibiliser et informer** les riverains, les professionnels des espaces verts, les décideurs sur les problématiques liées à l'emploi **d'espèces potentiellement invasives** (charte, convention, formation agents communaux) **priorité 2**
- Mettre en cohérence les actions du DOCOB avec les actions des sites Natura 2000 périphériques **priorité 2**
- Animer un groupe de travail annuel sur le thème du foncier **priorité 3**
- Réviser le périmètre en fonction des enjeux écologiques du site **priorité 4**

PROJET DE CHARTE NATURA 2000



COPIL Site Natura 2000 « Val d'Argens » - Les Arcs-sur-Argens - 16 mars 2012



La Charte

Les bonnes pratiques et recommandations

Les engagements et recommandations sont déclinés en **3 catégories** :

- Les engagements et recommandations de **portée générale**
- Les engagements et recommandations par **milieu** (ex : milieux aquatiques)
- Les engagements et recommandations par **activité**

- Outil d'adhésion au DOCOB
- Elle permet de participer à la démarche Natura 2000
- Ajuste certaines pratiques afin de les rendre compatibles avec la préservation des habitats et espèce d'intérêt communautaire.
- Travail de l'animateur: retravailler le projet de Charte en concertation pour une meilleure approbation et adhésion

LES ETUDES COMPLEMENTAIRES

Les études complémentaires

- Améliorer les connaissances sur les Chiroptères, notamment en aval d'Entraigues (routes de vol, ...) et suivi des populations du site **priorité 1**
- Etudier la potentialité pastorale du site en vue d'apporter des solutions pour la conservation des espèces et habitats d'intérêt communautaire du site liés aux milieux ouverts **priorité 1**
- Etudes et suivis des espèces exogènes envahissantes **priorité 2**
- Améliorer les connaissances des zones humides sur le secteur : inventaire exhaustif et fin **priorité 2**
- Suivre la dynamique de l'écrevisse à pattes blanches **priorité 2**
- Etudier le phénomène d'hybridation du Barbeau méridional avec le Barbeau fluviatile **priorité 2**
- Etudier et suivre la Cistude d'Europe sur le site **priorité 2**
- Effectuer un suivi des peuplements aquatiques suite à l'impact des crues **priorité 2**
- Apporter des connaissances supplémentaires et étudier la dynamique de certaines espèces d'insectes à enjeux **priorité 3**
- Affiner la connaissance de l'impact des seuils dans la continuité écologique piscicole **priorité 3**

Synthèse financière prévisionnelle **provisoire** (sur 5 ans)

Contrats Natura 2000	588 420,04 €
Mesures Agri-environnementales	100 613,50 €
Missions d'animation (hors salaire de l'animateur)	59 750,00 €
Etudes complémentaires et Suivis scientifiques	154 284 €
Total	903 067,54 €

- **Animation du site:**
Convention animateur / Etat : salaire de l'animateur +
fonctionnement

Conclusions et perspectives

PERPECTIVES à court terme

- Validation du Tome 2 par le COPIL
- Recueil des propositions pour la phase d'animation du site Natura 2000 « Val d'Argens »
- Réalisation du compte rendu du COPIL
- Réajustement éventuel des mesures
- Approbation du DOCOB par le préfet
- Structure animatrice ?

PERPECTIVES à moyen-long terme

- Mise en œuvre des mesures du DOCOB par l'animateur
- Inventaires et suivis complémentaires
- Etc...



MERCI

QUESTIONS / DISCUSSIONS